



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la sécurité

**Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers**

Commission consultative sur la  
prévention des sinistres,  
l'organisation et l'intervention des  
sapeurs-pompiers - Z 772  
Chemin du Stand 4  
Case postale 284  
1233 Bernex

Genève, le 7 décembre 2018

**Rapport d'activité législature 2014 - 2018**  
**4ème année**  
**(1<sup>er</sup> juin 2017 - 30 novembre 2018)**

**I. Bases légales de la commission**

- Art. 1 al. 1 et 14 al. 2 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Art. 4 let. i du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Art. 4 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 janvier 1990 (LPSSP; F 4 05).

**II. Compétences légales de la commission**

Conformément à l'art. 5 F 4 05, la commission donne son avis sur les orientations générales de l'Etat et des communes sur les projets de construction, les problèmes techniques et l'organisation de la prévention et de la défense.

**III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie les 13 octobre 2017, 19 mars 2018 et 8 octobre 2018.

Les travaux de cette commission se sont principalement axés sur :

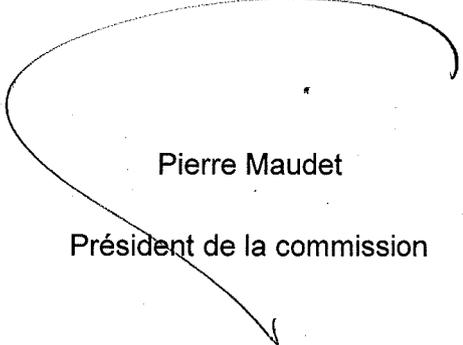
- la différenciation du planning d'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle doctrine opérationnelle entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires;
- la gouvernance intercommunale du nouveau dispositif sapeur-pompier;
- le recensement prévisionnel des acquisitions et investissements des communes à l'horizon 2020;
- l'opportunité d'une campagne de valorisation auprès des entreprises de la fonction de sapeur-pompier.

**IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat est assumé par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires.

**V. Frais de la commission**

Jetons de présence pour tâches ordinaires, selon l'art. 24 RCOF : Frs 910.-



Pierre Maudet

Président de la commission